



Montréal, le 22 juin 2017

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision D-2017-061 rendue dans le dossier R-4001-2017

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2017-061](#) (la Décision) dans le cadre du dossier R-4001-2017 (Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO).

Par cette décision, la Régie adopte dix normes de fiabilité ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise et fixe la date de leur mise en vigueur au **1^{er} juillet 2017**. La date de dépôt des normes adoptées et mises en vigueur, ainsi que de leurs Annexes respectives, est fixée au 29 juin 2017.

Par cette même décision, la Régie retire dix-huit normes de fiabilité ainsi que leur Annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise, et fixe au **1^{er} juillet 2017** la date de retrait de ces normes.

La Régie maintient l'exigence E11 de la norme IRO-005-3.1a et fixe au **1^{er} juillet 2017** la date de retrait des exigences E1 à E10 et E12 et leurs sous-exigences, le cas échéant. La Régie maintient l'exigence E12 de la norme TOP-002-2.1b et fixe au **1^{er} juillet 2017** la date de retrait des exigences E1 à E11 et E13 à E19 et leurs sous-exigences, le cas échéant.

La Régie accueille la demande de modifications proposées au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité par le Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur) et demande au Coordonnateur de soumettre une version complète du Glossaire révisé, dans ses versions française et anglaise, **au plus tard le 29 juin 2017**.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.gc.ca

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml